

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Hôtel de ville • 23, place Henri Doizy - St Macaire en Mauges • 49450 SEVREMOINE • Téléphone 02 41 55 36 76 •

CRITERES D'ATTRIBUTION DES AIDES SOCIALES FACULTATIVES

BAREME RESTE A VIVRE A COMPTER DU 01/01/2023

NATURE DE L'AIDE	DUREE	RESTE A VIVRE/PERSONNE	TAUX DE PRISE EN CHARGE
AIDES D'URGENCE			
Bon alimentaire Bon carburant Colis d'urgence	1 mois à compter de la date d'édition du bon alimentaire ou bon carburant	RAV < 414€	
AIDE A LA MOBILITE			
Transport solidaire	1 an	RAV < 414€	75%
AIDES ALIMENTAIRES			
Banque alimentaire	8 ou 12 distributions	RAV < 414€	
AIDES A LA SCOLARITE			
Restauration scolaire *(hors pénalités) Activités péri ou extra scolaires Transport scolaire Voyages scolaires	3 ou 6 mois	RAV < 371€ 371€ < RAV < 414€	80% 60%
AIDE AU SPORT, A LA CULTURE ET A LA VIE SOCIALE			
Activités sportives et culturelles (dont tickets piscine)		RAV < 414€	30 € (dans la limite de la dépense engagée et déduction faite des aides CAF)
AIDES A LA VIE QUOTIDIENNE (RAV indicatif)			
Secours pour dette ou impayé*		RAV < 414€	*Délibération en Conseil d'administration du CCAS au-delà de 150€
AIDE AU RETOUR OU AU MAINTIEN DANS L'EMPLOI (RAV indicatif)			
Aide à l'insertion, à la formation et au maintien dans l'emploi*		RAV < 414€	*Délibération en Conseil d'administration du CCAS au-delà de 150€
AIDE AU MAINTIEN DE L'AUTONOMIE			
Séances de sport santé (sur prescription médicale)	10 séances maxi pour un semestre	RAV < 414€	